



HAL
open science

Enjeux en matière de temps sociaux : sur quoi reposent les politiques temporelles

Anthony Tchékémian, Tiphaine David

► **To cite this version:**

Anthony Tchékémian, Tiphaine David. Enjeux en matière de temps sociaux : sur quoi reposent les politiques temporelles. *Revue Economie, Gestion et Societe*, 2019. halshs-02444487

HAL Id: halshs-02444487

<https://shs.hal.science/halshs-02444487v1>

Submitted on 17 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ENJEUX EN MATIERE DE TEMPS SOCIAUX :
SUR QUOI REPOSENT LES POLITIQUES TEMPORELLES**

Par

Anthony TCHEKEMIAN

**Maître de conférences en Géographie et Aménagement du territoire (CNU : 23 et 24),
Université de la Polynésie Française, TAHITI - Polynésie française.**

anthony.tchekemian@upf.pf

&

David TIPHAINE

Urbaniste

tiphaine.david@gmail.com

Résumé :

Dans les pays européens, une nouvelle civilisation urbaine a émergé. La société, autrefois organisée autour de l'activité industrielle, se transforme. Le temps d'une vie, d'une année ou d'une journée n'est plus organisé uniquement autour du travail, de nouveaux temps naissent, et avec eux de nouvelles pratiques. Parallèlement, les aspirations des citoyens se définissent de plus en plus en matière de qualité de vie urbaine. Cependant, la réduction du temps de travail occupe encore la majorité des débats sur les temps sociaux et de nouvelles problématiques surviennent. Alors qu'en ville les pratiques sociales s'individualisent, que chacun revendique un « mieux vivre », qu'une nouvelle forme de liberté apparaît, celle de choisir soi-même l'utilisation de son temps, une question se pose : quel peut être le rôle des

acteurs politiques et des citoyens pour s'adapter à ces nouvelles temporalités urbaines et œuvrer au « mieux vivre ensemble » ?

Mots clefs : rythmes sociaux, égalité, travail, loisirs, agences du temps, politiques temporelles.

Abstract:

A new urban civilization is surging in the european countries. Based mainly on the manufacturing industry in the past, today's society is changing. New practices can be noticed as people's preoccupation is more and more focused on a better living environment rather than work. If cutting down working time is still on among political debates, other social issues are being raised. As social practices are getting more individual, as people claim for a better living environment in the city with a new kind of freedom in terms of time spending, which role can be played by the politics and the citizens to adapt onto this new urban living environment aimed at "a better living together".

Keywords: social rhythms, equality, work, hobbies, agencies time, time policies.

« Mon passe-temps favori, c'est laisser passer le temps, avoir du temps, prendre son temps, perdre son temps, vivre à contretemps ».

Françoise SAGAN

Introduction

L'expression de « politique temporelle » ou « politique des temps » en lien avec les reconfigurations spatiales et les évolutions des modes de vie. Cette expression est donc apparue en Italie à la fin des années quatre-vingt. Ces politiques sont issues de la rencontre entre un mouvement pour le développement d'un autre urbanisme et un mouvement féministe qui revendiquait un "droit au temps" (Beyer et Royoux, 2012). Ce double mouvement revendique le partage du temps domestique, mais aussi que les commerces, les services et les entreprises prennent en compte ces nouvelles temporalités¹. Vassallo (2005) ajoute qu'une « loi italienne donnera aux maires, dans les années quatre-vingt-dix, la compétence et les moyens d'intervenir sur les questions de temps et d'horaires et d'installer des bureaux du temps municipaux ».

Cependant, en France, dès les années cinquante, le temps est l'un des thèmes des politiques d'aménagement du territoire. « On ne parle pas alors de "politiques temporelles" mais d' "aménagement du temps". Les actions entreprises par des structures telles que le Comité National pour l'Aménagement des Horaires de Travail ou le Comité pour l'Étude et l'Aménagement des horaires de Travail et des temps de Loisirs reposent, pour l'essentiel, sur une politique d'horaires variables et des désynchronisations d'activités. Elles ambitionnent surtout de résoudre des problèmes de congestion dans les transports et de "temps morts" nuisant à l'économie. Les objectifs et les acteurs de l'"aménagement du temps" sont radicalement différents de ceux des "politiques temporelles" » (Mallet, 2009). Ainsi, en France, l'ensemble des acteurs institutionnels et privés « se saisira au milieu des années quatre-vingt-dix de cette opportunité pour développer une école française de politique temporelle » (Vassallo, 2005). « Alors que le travail constitue le premier élément structurant le quotidien, son organisation est plus flexible et moins standardisée : en France, les journées courtes de travail et les journées longues augmentent, de même que les emplois à temps

¹ À écouter « Les politiques temporelles et le pouls de la ville : entretien avec Chris Beyer », [URL : <https://espacespossibles.org/2015/04/14/les-politiques-temporelles-et-le-pouls-de-la-ville-entretien-avec-chris-beyer/>], consulté le 13 juin 2016.

partiel, ceux à horaires dits « décalés » et le travail de nuit. En parallèle, les loisirs et le temps libre s'affirment comme valeur dominante dans les sociétés occidentales » (Mallet, 2013).

Les politiques temporelles ont donc acquis une importante dimension européenne et sont devenues une source d'échanges, de coopérations et d'expérimentations. « *Plusieurs pays d'Europe suivront le mouvement et seront aidés par les fonds sociaux européens (programme Equal), développant des coopérations transnationales* (Vassallo, 2005). Les politiques temporelles qualifient donc toutes orientations des politiques publiques permettant une meilleure maîtrise des temps, individuels et collectifs. Les rythmes des individus oscillent entre temps de travail, de déplacement, des loisirs, personnel, familial, etc. et les rythmes collectifs (entreprises et services). La recherche d'une meilleure articulation entre ces rythmes constitue le cœur des politiques temporelles qui interrogent, « *d'une part la cohérence et la complémentarité des politiques publiques entre elles ; d'autre part les formes de régulation qui peuvent se construire avec la diversité des "générateurs de temps" sur le territoire (acteurs économiques, commerces, écoles, équipements touristiques, etc.)* »².

Dans les pays européens, une nouvelle civilisation urbaine a émergé. La société, autrefois organisée autour de l'activité industrielle, se transforme. Le temps d'une vie, d'une année ou d'une journée n'est plus organisé uniquement autour du travail, de nouveaux temps naissent, et avec eux de nouvelles pratiques. Parallèlement, les aspirations des citoyens se définissent de plus en plus en matière de qualité de vie urbaine. Cependant, la réduction du temps de travail occupe encore la majorité des débats sur les temps sociaux et de nouvelles problématiques surviennent.

Alors qu'en ville les pratiques sociales s'individualisent, que chacun revendique un « mieux vivre », qu'une nouvelle forme de liberté apparaît, celle de choisir soi-même l'utilisation de son temps, une question se pose : quel peut être le rôle des acteurs politiques et des citoyens pour s'adapter à ces nouvelles temporalités urbaines et œuvrer au « mieux vivre ensemble » ? Pour répondre à cette question, les changements de rythmes urbains en lien avec les politiques temporelles seront abordés au travers de trois parties intimement liées : la première aborde la désynchronisation des temps sociaux depuis l'après-guerre ; la deuxième porte sur les enjeux

² Source : site *Tempo Territorial, Réseau national des acteurs des démarches temporelles*, Les politiques temporelles [URL : <http://tempoterritorial.fr/lassociation/les-politiques-temporelles/>], consulté le 13 juin 2016.

de la prise en compte des problématiques temporelles ; la troisième permet de mettre en évidence des réflexions et réalisations politiques autour des problématiques temporelles.

1. La désynchronisation des temps sociaux depuis l'après-guerre

1.1. Les facteurs de dérégulation des rythmes sociaux

Avant les années soixante, le travail était l'élément unique de structuration des vies sur le plan individuel et collectif. En effet, la construction personnelle dépendait essentiellement du travail. Deux facteurs ont fait évoluer cette situation : d'une part, la diminution du temps de travail passe de 40 heures en 1936, à 39 heures en 1982, puis à 35 heures en 2002. Depuis les années deux mille, le travail ne représente plus que 63 000 heures dans les 700 000 à 800 000 qui composent une vie³ (Viard, 2003 : 12) ; d'autre part, l'interdépendance des économies à l'échelle mondiale a entraîné un processus de flexibilisation du travail diversifiant ainsi l'organisation du marché de l'emploi.

La deuxième moitié du XXe siècle a ainsi vu se développer de nouveaux statuts de travailleurs : le temps partiel, le freelance, le cumul des emplois, etc. Parallèlement, le taux de chômage a dépassé les 10% de la population active à la fin du XXe siècle (Freyssinet, 2004). Ces évolutions structurelles et conjoncturelles ont engendré une remise en cause de l'importance accordée au travail dans la société. Une place importante est aujourd'hui donnée aux loisirs, aux vacances ou aux temps hors travail, lesquels sont de plus en plus valorisés.

De plus, dans les années d'après-guerre, la situation des hommes et des femmes était bien distincte dans la société. La plupart des femmes assuraient les tâches ménagères domestiques, celles liées à l'éducation des enfants, alors que les hommes exerçaient un emploi afin d'apporter les revenus financiers utiles au foyer.

Dans les années soixante et soixante-dix, les mouvements féministes ont participé à l'émancipation des femmes. Ainsi, le travail féminin s'est largement démocratisé depuis cinquante ans, leur apportant l'indépendance économique. La situation des femmes au foyer

³ Cette affirmation peut raisonnée comme une contre vérité. Il en est de même concernant le fait que le temps de travail ne joue qu'un rôle mineur dans la structuration des temps sociaux par rapport au temps libre, tant la question de l'articulation des temps sociaux relève surtout des rythmes et donc de la dimension qualitative au moins autant que de la dimension quantitative du temps.

est aujourd'hui minoritaire. Le statut de la femme est devenu pluriel : mère de famille, salariée, citoyenne... Ce qui a engendré une modification du déroulement de sa journée.

Les années cinquante sont également marquées par la volonté des individus de s'affranchir des contraintes de l'espace et du temps. Une politique d'accessibilité est lancée par la construction d'infrastructures de transports rapides (autoroutes, Lignes à grande vitesse, réseaux aériens) ainsi que par des mesures de désenclavements géographiques des régions françaises.

Au cours des années quatre-vingt-dix, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ont permis une abolition virtuelle des distances. Les exemples les plus parlants sont la connexion généralisée au réseau de téléphonie fixe, le boom du téléphone portable, le développement du réseau Internet, celui de la fibre optique... Ces nouvelles avancées sur le plan des mobilités et des communications ont permis de mieux maîtriser les contingences spatio-temporelles, « *dans une perspective d'équilibre et de liberté dans les choix individuels d'occupation des temps et des espaces* » (Alvergne, 2001 : 3).

De nos jours, les mêmes outils de TIC sont utilisés aussi bien dans le domaine professionnel que dans le domaine privé, ce qui entraîne à la fois un brouillage de la frontière entre ces deux domaines et une stimulation pour se doter de ces outils de TIC⁴. Ainsi, « *faire des activités personnelles au travail paraît aujourd'hui ordinaire. En effet les employés utilisant les TIC ne se fixent plus véritablement de limites entre leur vie privée et leur vie professionnelle* ». (Deslypper, Faure, 2011).

1.2. Mutations des comportements et des nouvelles pratiques urbaines

Face à ces évolutions qui ont bouleversé la société, les individus se sont adaptés à de nouveaux modes de vie aux rythmes multiples, passant ainsi du rythme métro, boulot, dodo, à une multiplication des usages du temps. Le passage des 35 heures est d'ailleurs considéré comme le révélateur le plus récent des nouveaux fonctionnements individuels. S'agissant des enjeux, chacun maîtrise de plus en plus ses comportements face au temps⁵. Ceci a engendré

⁴ Greenan N., Hamon-Cholet S., Moatty F., Rosanvallon J., 2012, « TIC et conditions de travail. Les enseignements de l'enquête COI », *Centre d'Etudes de l'Emploi*, n°77, juin 2012 [URL : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000399.pdf>], consulté le 15 avril 2019.

⁵ Ajoutons que les politiques temporelles s'attachent justement à conférer une plus grande maîtrise de leurs temps aux individus et aux collectifs.

une complexification des rythmes sociaux, révélatrice d'une individualisation et d'une diversification des pratiques quotidiennes. Les temporalités sont de moins en moins imposées par la société. Une personne se définit de plus en plus comme un individu aux multiples facettes, aux multiples activités : cette multi appartenance sociale concerne « *les individus qui se rattachent à des cercles d'appartenance multiple et qui sont dotés d'identité sociale différente sont également ceux qui jonglent avec le temps* » (Godard, 2003 : 38). Désormais, dans sa journée, une personne a la possibilité de cumuler les activités liées à la famille, au travail, aux loisirs, à la consommation, à la vie citoyenne.

Les mutations des comportements des individus sont à l'origine de nouvelles pratiques temporelles inédites ou autrefois rares. En effet, afin de rentabiliser leurs équipements, les entreprises industrielles fonctionnent souvent 24 heures sur 24. De la même façon, les sociétés offrent leurs services 7 jours sur 7. Ces éléments engendrent une augmentation du travail de nuit ou celui des dimanches et des jours fériés. Parallèlement, la réduction du temps de travail permet de structurer différemment sa semaine. Les week-ends prolongés, les semaines de quatre jours ou les vacances fractionnées sont des pratiques de plus en plus courantes. De plus, les pratiques nocturnes se diversifient. La nuit autrefois « *temps de l'obscurité, du sommeil et du repos social* » (Gwiazdzinski, 2002) devient un temps possible de loisirs, de culture. François Ascher (1995) nomme ceci « *la ville de garde* », c'est-à-dire celle qui répond aussi bien aux besoins de consommation, qu'à ceux de services (notamment santé et sécurité). Les rythmes biologiques des individus ont d'ailleurs évolué : actuellement les individus dorment une heure de moins que leurs grands-parents et se couchent en moyenne deux heures plus tard, vers 23 heures au lieu de 21 heures (Hervé, 2001 : 12).

Enfin, la notion de « temps réel » guide de plus en plus nos pratiques. Avec l'avènement d'Internet et des outils tels que les tablettes, les smartphones, nous choisissons où et quand nous souhaitons nous divertir, échanger, communiquer, rencontrer... Ainsi le téléphone portable permet de superposer « *un espace sans distance et un temps sans délai* » à l'espace-temps classique. En effet, où que l'on soit, « *il [...] est désormais possible d'être immédiatement, par l'écoute, la voix et bientôt le regard, dans deux endroits en même temps* » (Jauréguiberry, 2003 : 155). La messagerie électronique permet elle aussi de répondre quand on le souhaite, où que l'on soit, à qui l'on veut. L'outil Internet offre la possibilité de procéder à des achats, 24 heures / 24, de communiquer avec le monde entier en live via les réseaux

sociaux, par exemple. À travers ces pratiques, les nouvelles temporalités sont ainsi indissociables des territoires et de leurs aménagements.

2. Les enjeux de la prise en compte des problématiques temporelles

La question du temps des villes concerne tous les secteurs de la société. Edmond Hervé (2001a : 16) résume ainsi les enjeux des problématiques temporelles : « *la maîtrise des temps conditionne nos différents droits et tout spécialement le droit à la ville* ».

2.1. L'égalité face au temps

La question de l'égalité entre genres se pose tout d'abord dans le travail. En effet, à niveau de qualification égale et de travail, les femmes perçoivent, en moyenne, un salaire plus bas, notamment dans le secteur privé. D'autre part, elles acceptent plus souvent des emplois à temps partiel « subis »⁶ (Pak, 2013 : 9). Ces données posent la question de la combinaison des tâches quotidiennes multiples. Une femme s'occupe en moyenne plus des tâches ménagères et celles liées aux enfants, et doit donc combiner une vie professionnelle avec ses activités personnelles. En effet, 80% des tâches quotidiennes sont effectuées par les femmes, et 80% d'entre elles travaillent (Grésy, 2004).

Le premier problème qu'une femme rencontre dans cette combinaison des activités est celui de la garde des enfants, particulièrement dans les crèches, dont les horaires d'ouvertures ne concordent pas forcément avec les horaires de travail. Ainsi, les femmes ont plus de difficulté à concilier leur temps que les hommes. Les répercussions touchent directement le temps de travail (qui peut devenir partiel afin de libérer du temps pour d'autres activités liées à la famille) et le temps pour soi. De plus, les inégalités sociales existantes sont renforcées par les inégalités temporelles. L'accès à la ville n'est pas le même pour tous. En effet, les inégalités sont flagrantes en ce qui concerne les temps de loisirs, de culture ou d'éducation : une personne dont sa situation financière l'oblige à travailler à plein temps, 6 jours sur 7, n'aura pas la même possibilité d'utiliser son temps, hors travail, de la même façon qu'un salarié à

⁶ D'après Pak (2013 : 9) « 32 % des salariés à temps partiel (37 % des hommes et 31 % des femmes) déclarent être à temps partiel faute d'avoir trouvé un travail à temps complet. Ces salariés, qualifiés par la suite de salariés à temps partiel « subi », représentent 6 % de l'ensemble des salariés (2 % pour les hommes et 9 % pour les femmes) ».

mi-temps. D'autre part, la problématique d'équité spatiale se pose : un habitant de la campagne n'aura pas toujours accès aux mêmes services qu'un urbain. Cette question a été soulevée lors de la polémique sur la fermeture de bureaux de poste en territoires ruraux isolés⁷.

La problématique des transports et des temps de déplacements est également au cœur de la question du temps : une personne qui n'a pas les moyens de résider à proximité de son lieu de travail devra donc se rendre mobile au moins pour accéder à son emploi. Cette mobilité subie renforce les inégalités sociales. Par ailleurs, la relation aux services publics est différente selon les individus : une personne aisée se rendra dans une administration pour régler un dossier et y passera le temps le plus court possible. Tandis qu'une personne plus démunie n'aura pas la même approche du service public : elle pourra trouver en ce lieu une fonction de sociabilisation qu'elle n'aura pas pu trouver ailleurs. Ainsi, « *un même service peut être désiré au même moment par différentes composantes de la population* » (Jeannot, 2001 : 101), mais pas de la même façon.

L'enjeu de la prise en compte des problématiques temporelles est donc d'éviter le creusement des inégalités sociales dans les usages du temps et de l'espace. Cet enjeu est fortement lié à la notion de cohésion sociale. Concernant ce sujet, l'exemple des usages du temps nocturne est très parlant. Les enjeux liés à la nuit sont bien entendu économiques (avec le temps en continu des réseaux), mais aussi sociétaux. En effet, il existe des partitions, des tensions au sein des territoires urbains entre « *une ville qui dort (banlieues, zones résidentielles...)* ; *une ville qui travaille en continu (industrie, hôpitaux...)* ; *une ville qui s'amuse (centre-ville et périphérie)* ; *une ville vide, simple coquille pour les activités diurnes (bureaux, centres commerciaux...)* » (Gwiazdzinski, 2006 : 43). Dans les centres-villes, les conflits entre les habitants qui dorment et ceux qui se distraient sont fréquents, notamment dans « *des lieux de nuits, symboles de l'émergence d'un espace public nocturne* » (Gwiazdzinski, 2002). Ce besoin de cohésion sociale se renforce depuis quelques années par un besoin sécuritaire. En effet, les actes d'incivilité et de délinquances ont lieu dans les espaces et aux heures où toute vie sociale s'est éteinte, comme les incendies de véhicules en périphérie des villes. La nuit devient donc un vaste territoire de projet, pour faire cohabiter les intérêts divergents portés par différents usages du temps et de l'espace.

⁷ Bien que ce point est à relativiser puisqu'il existe de nombreux autres exemples qui peuvent être mobilisés, concernant notamment la question des services quotidiens, des commerces, etc.

2.2. L'accessibilité, ou l'ouverture des administrations, des services publics et des commerces

Lorsque l'on interroge les usagers sur leurs attentes en matière de temps urbain, les premières demandes concernent la création d'antennes de services publics dans les quartiers et en second lieu, l'amélioration des horaires d'ouverture des services publics⁸. De la même façon, d'après une enquête réalisée par l'association des familles de France, 60% des usagers souhaiteraient que les plages horaires des services publics soient plus amples. L'attente des usagers portant surtout sur les plages horaires de 12h à 14h, mais aussi les samedis et les dimanches en ce qui concerne les loisirs, tels que les bibliothèques. « *Il y a à l'évidence une inadéquation des horaires de bureaux (9h/12h-14h/17h) pendant les jours ouvrables aux modes de vie urbains salariés* » (Jeannot, 2001 : 86). La question de l'ouverture des services concerne aussi le temps de traitement du service ou du dossier. Les usagers, dans leur majorité, ne souhaitent plus attendre dans les administrations qui doivent fonctionner à flux tendus (à l'image de certains fast-foods). La question des horaires est aussi liée à celle de l'accessibilité virtuelle. De plus en plus d'administrations proposent leurs services « en ligne », 24h/24, ou mettent des correspondants téléphoniques à disposition des usagers. Les problèmes d'accessibilité aux commerces sont les mêmes, et il ne semble pas que les achats via Internet vont remplacer les courses traditionnelles. Cependant, on peut noter une évolution de l'accessibilité aux commerces et supermarchés par le développement des ouvertures « nocturnes » jusqu'à 22h ainsi que les dimanches et jours fériés. Malgré cela, dans leur grande majorité, les services publics et les commerces ouvrent selon des horaires standardisés par le travail, qui pourtant ne standardise plus les modes de vie. L'enjeu est donc de réduire l'inégalité d'accès aux différents services et commerces, par une politique du temps (horaires d'ouverture à adapter) et une politique spatiale (services de proximité).

2.3. L'équilibre entre temps de travail et temps libres

De nos jours, on assiste à « *une demande sociale de temps libre [...] qui traduit un phénomène de valorisation du temps libre dont on peut faire l'hypothèse qu'il est porteur de profonds changements sociaux* » (Boulin, 2001a : 44). De plus, le constat est fait que « les

⁸ Enquête TNS Sofres (2001).

temps libres s'infiltrent déjà en quelque sorte dans les autres temps sociaux. Les temps des transports par exemple tendent à n'être plus vécus comme des temps d'attente, de transit, mais aussi comme des temps à part entière, propices aux loisirs (expositions, librairies, musique, spectacles) ou aux rencontres » (Huet, 2003 : 72). Le temps de travail symbolisait hier la richesse économique. Aujourd'hui, c'est la complémentarité et la compatibilité entre temps de travail, temps de loisirs, temps familial, temps civique, temps pour soi, qui crée la richesse de chaque individu. Selon Boulin (2001b), il faut « aider à une nouvelle représentation de l'articulation entre le temps de travail et les autres temps sociaux ». L'enjeu de cette représentation est la recherche du bien-être temporel, ou « time welfare », c'est-à-dire une souveraineté temporelle des individus. De plus, « face au développement de la flexibilité productive s'affirme une aspiration à une plus grande autonomie dans la gestion par les individus de l'articulation entre les temps sociaux » (Boulin, 2001a : 45). L'enjeu serait donc la régulation collective des choix individuels.

3. Réflexions et réalisations politiques autour des problématiques temporelles

« Le temps de la ville apporte un autre mode de questionnement à l'urbaniste, celui de la prise en compte de la chronotopie ou encore le temps des habitants, de la ville 24h/24, de la disparition des trajets pendulaires au profit d'une ville en éveil permanent, mais avec des utilisateurs contrastés selon les heures, les jours, les saisons... en consonance avec la croissante individualisation des besoins sociaux »⁹ (Masboungi, 2001 : 173).

3.1. De la politique de l'offre à celle de la demande : les agences du temps ou l'origine du chrono-urbanisme

Les politiques du temps sont apparues en Italie au début des années quatre-vingt, sous l'impulsion des mouvements féministes et des réflexions sociologiques sur la qualité de leur vie quotidienne, à savoir : comment mieux organiser leur vie professionnelle et leur vie hors travail. En 1989, les femmes, réunies en collectifs, font une proposition de loi d'initiative populaire intitulée « les femmes changent de temps », qui permit de révéler ce débat autour des questions sur les temporalités.

9

Le thème de la qualité de vie urbaine et la volonté de repenser les horaires de la ville « *ont pris une ampleur politique et y répondre est devenu l'un des objectifs prioritaires de la gestion des communes italiennes* » (Amorevole, 2001 : 68). La première loi italienne qui aborde la question de la temporalité date de 1990. Il s'agit de la Loi n°142/90 du 8 juin 1990¹⁰ qui permet aux maires de « *coordonner les horaires des exercices commerciaux, des services publics et des bureaux périphériques des administrations publiques, et afin d'assurer la promotion de l'usage du temps à des fins de solidarité sociale* » (CERTU¹¹, 2001 : 236). C'est la loi du 8 mars 2000 qui met réellement en place la politique de la ville, en obligeant les maires des communes de plus de 30000 habitants à mettre en place des plans territoriaux des horaires de la cité et des bureaux du temps. Les premières initiatives ont concerné l'ouverture de nouvelles plages horaires pour les services publics. Il s'agit en effet d'un des thèmes principaux des orientations générales des politiques du temps en Italie. À celui-ci s'ajoute « *l'information et la modernisation de l'administration* », « *l'amélioration de la circulation* » et « *les banques du temps* » (Amorevole, 2001 : 70). Ces dernières doivent favoriser la convivialité et la solidarité face à des besoins ponctuels. Il s'agit en réalité de lieux d'échanges de savoir-faire comptabilisés en « valeur temps », où chacun propose ses compétences, service en indiquant ses besoins, et grâce à son chéquier-temps, il peut troquer cette valeur « temps » avec d'autres citoyens de sa ville.

En France, l'action des femmes s'est cristallisée dans la tenue du colloque de Poitiers en 2000 intitulé « le temps des femmes ». Toutefois, la considération politique des problématiques temporelles a réellement débuté par la commande d'un rapport à l'initiative de Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville et Nicole Péry, Secrétaire d'État à la formation professionnelle et à l'égalité des femmes. Ce rapport sur les enjeux et la mise en œuvre des politiques temporelles a été remis aux ministres par Edmond Hervé, Député-maire de Rennes, le 19 juin 2001. Son but est « *d'établir une charte du temps pour les élus afin de les aider à s'engager dans cette nouvelle voie* » (Desjardin, 2001). Dans ce rapport, le Ministre propose la création de bureaux du temps dans toutes les villes de plus de 20000 habitants. Qu'ils se nomment bureaux, agences ou maisons, leur organisation est la même : ils fonctionnent sur le triptyque observation-concertation-action. Un bureau du temps « *doit comporter trois*

¹⁰ Loi n°241/90 du 7 août 1990 modifiée par la loi n°15/05 du 11 février 2005 relative aux nouvelles règles en matière de procédure administrative et de droit d'accès aux documents administratifs (Piron, 2007).

¹¹ CERTU : Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques.

éléments constitutifs : un élément décisionnel qui est l'organe politique, un élément technique qui regroupe des personnes ou des services chargés de l'observation et de l'analyse, un organe consultatif qui rassemble l'ensemble des personnes concernées pour discuter » (Hervé, 2001b : 41). Avant la création de ces agences du temps, l'ouverture des services publics ou des commerces se faisait en fonction de l'offre, c'est-à-dire en fonction de la législation du travail et des disponibilités des salariés. Aujourd'hui, le but est de prendre en considération la demande, c'est-à-dire les besoins des usagers. *« Cette négociation entre l'offre et la demande suppose un dialogue, qui ne soit plus simplement social, entre les employeurs et employés, mais sociétal avec les parents [...] les usagers, les citoyens... »* (Hervé, 2001b : 41).

Par ailleurs, Claude Bartolone inaugure, le 30 janvier 2001, l'Institut des Villes. Ce centre de ressources et de concertation sur les politiques urbaines a pour but de mettre en partenariat l'État, les collectivités locales et les partenaires locaux. Il regroupe six ministères et six associations d'élus et la Caisse des Dépôts et consignations. Cette institutionnalisation des politiques temporelles a débouché sur des réalisations concrètes en France, notamment par le biais du programme européen « Eurexcter » (Salais, Villeneuve, 2006). Ce programme pour l'excellence territoriale en Europe a souhaité exporter l'expérience des bureaux du temps italiens en Europe. L'Association Française d'Excellence Territoriale (AFET) est l'antenne locale de ce programme. L'AFET a été sélectionnée en 1999 par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR)¹² afin d'animer le groupe de prospectives « Temps et Territoires ». L'AFET est intervenu en tant que consultant pour l'appui au projet, notamment dans la conception des « maisons du temps », ainsi que dans la mise en place des « écoles du temps » chargées de former les élus et fonctionnaires territoriaux à la question des temps. En partenariat avec l'AFET, quatre premières initiatives de maisons du temps ont vu le jour au début des années 2000 à Poitiers, Belfort, Saint-Denis et au Conseil départemental de Gironde. À ces lieux pionniers se sont ajoutées Rennes, Lyon, Paris, Nancy, La Roche-sur-Yon, puis les départements le Nord et le Pas-de-Calais, qui sont autant d'endroits où les « bureaux des temps » ont vu le jour. Ces collectivités sont

¹² En 1963, lors de sa création, la DATAR signifie Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale. En 2005, cet acronyme est remplacé par celui de DIACT pour définir Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires, puis en 2009, il redevient la DATAR, mais signifie cette fois Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale).

aujourd'hui regroupées au sein d'une association « Tempo territorial »¹³, créée en 2004, afin d'accompagner les acteurs souhaitant s'engager dans des démarches temporelles et donc de débattre des transformations de sociétés liées aux évolutions des rythmes du temps de la vie moderne. « Tempo territorial » a pour objectif de devenir un centre de ressources sur les enjeux temporels, et ainsi permettre le débat public à l'échelle européenne sur ces questions, et favoriser l'échange de bonnes pratiques en termes de concertation, de communication, d'analyse méthodologique.

En Europe, des initiatives similaires d'aménagements du temps ont été prises par les collectivités territoriales. À titre d'exemple, en Espagne, la ville d'Oviedo a mis en place une politique d'ouverture des lieux sportifs, culturels et de loisirs durant toute la nuit, en concertation avec toutes les personnes concernées. La ville de Manchester au Royaume-Uni a adopté une politique semblable en développant l'économie nocturne pour réanimer le centre-ville et ainsi lutter contre l'insécurité qui peut y régner lorsqu'il se trouve dépeuplé. Cette initiative n'a pas connu le succès escompté et n'a pas été plébiscitée par la population, provoquant notamment des conflits de voisinage et ne satisfaisant pas la demande de loisirs nocturnes formulée par certains citoyens. En Hollande¹⁴, une action a porté sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche, afin de rendre leur fonction de lieu culturel. Cette politique d'ouverture s'est accompagnée d'une démarche de requalification des services proposés qui ne se limitaient plus au simple prêt de livres. Brême est la première ville d'Allemagne en 1997 à avoir mis en place des politiques temporelles ; un bureau du temps a été créé, autour d'une démarche de concertation. Alors qu'en France, les politiques temporelles n'ont réellement démarré qu'en 2001, notamment avec les premiers bureaux du temps lors des élections municipales de cette même année.

3.2. Actions ponctuelles, initiatives privées et nouvelles formes de participations : vers une certaine gouvernance ?

¹³ Voir présentation sur page Internet [URL : <http://tempoterritorial.fr/lassociation/presentation/>], consulté le 13 décembre 2015.

¹⁴ Aux Pays Bas, le programme Dagindeling s'inspirait des politiques des temps de la ville menées en Italie, alors que l'ouverture des bibliothèques était bien antérieure tout comme d'ailleurs les initiatives visant à mettre en oeuvre une *night time economy* à Manchester, Birmingham, Londres, etc.

Plusieurs initiatives d'action nocturnes ponctuelles ont été mises en place. Depuis 2002, à Rome, Paris et Bruxelles, des « nuits blanches » ont offert la possibilité à des artistes de s'exprimer dans la ville devant un public de noctambules. Des expériences similaires ont été menées à Munich avec la nuit des musées, ou à Lyon avec la fête des Lumières chaque 8 décembre. Les randonnées nocturnes, à pieds, en roller, en vélo sont organisées dans plusieurs villes de France, ainsi que des nuits du cinéma ou la nuit des étoiles. Ces initiatives peuvent être résumées par l'invitation suivante : « *peuplons et animons la nuit face aux crispations et aux tentations sécuritaires* » (Gwiazdzinski, 2002). Ces actions ponctuelles ont le mérite d'ouvrir le débat sur l'aménagement du temps dans la ville, en ayant l'avantage d'une visibilité importante vis-à-vis du grand public. À ce sujet, la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) s'intéresse depuis plusieurs années aux problématiques des rythmes urbains. Elle a d'ailleurs organisé en 1996 un colloque intitulé « Entreprendre la ville : nouvelles temporalités, nouveaux services » et a rédigé un rapport en partenariat avec le conseil des transports sur le thème « nouveaux rythmes urbains, quels transports ? » dans lequel est posée la question de la conciliation des temps sociaux et la réponse en termes de services et de transports. En ce qui concerne les innovations en matière d'offre, les transports nocturnes sont de plus en plus plébiscités dans les grandes villes, et les plages horaires sont étendues lors d'événements spéciaux tels que la fête de la musique, tout comme les trains de nuit.

Le groupe Chronos¹⁵, créé le 1er juillet 1998, est un observatoire et un laboratoire de la chronomobilité, à destination des entreprises et des territoires. Ce groupe de travail est issu d'investigations d'entreprises sur les thèmes de la mobilité. Depuis 1998, cet observatoire mesure la place singulière de la mobilité et des organisations du temps dans les comportements des Français. Les observations de ce groupe de travail privilégient les comportements émergents. Certes, une large partie des dispositifs publics et privés restent encore régis par un cadre temporel peu flexible, mais les coups de boutoir de la désynchronisation tracent de nouvelles voies dans lesquelles s'engouffrent les usagers de la

¹⁵ Chronos est un cabinet d'études sociologiques et de conseil en innovation qui observe, interroge et analyse l'évolution et les enjeux des mobilités. Il mène un intéressant travail sur les mobilités, mais n'a pas joué un rôle central dans le développement des politiques temporelles. Cf. site Internet [URL : <https://www.groupechronos.org/>], consulté le 15 avril 2019.

ville¹⁶. En 2015, le groupe Chronos compte des membres actifs, dont plusieurs entreprises de téléphonie, des partenaires institutionnels, des sociétés de transports, ou encore de grands groupes mondiaux¹⁷. Ces nouvelles politiques temporelles sont la plupart du temps mises en place par une logique de concertation. De nouvelles formes de participation sont inventées, comme les forums de citoyens ou la consultation des populations par le biais d'enquêtes publiques. Les bureaux du temps des pays européens, sur le modèle italien, sont un bon exemple de cette démarche participative mise en oeuvre dans les politiques temporelles. Le cas de Belfort peut servir d'illustration à ces propos : *« à Belfort, en juin 2001, une maison a été créée sur une incitation des pouvoirs publics, plus précisément de la DATAR qui apportait une aide logistique et financière aux municipalités et aux collectivités territoriales. Pour ce qui est du fonctionnement, la maison du temps repose sur une base associative privilégiant les principes de concertation, de dialogue, de discussion, et la réflexion collective. La structure est donc associative et vise à délivrer des propositions qui feront l'objet d'un arbitrage politique »* (Marconis, 2005 : 5). La maison des temps et de la mobilité de Belfort¹⁸ s'est intéressée tout particulièrement à la question de la mobilité. Elle souhaitait ainsi, parallèlement aux études menées sur l'accessibilité horaire des administrations, organiser la qualité et l'offre des transports. Après une première phase d'observation permettant de mieux comprendre les rythmes du territoire, le passage à la représentation est essentiel, par cartographie ou mise en place de base de données.

Par ailleurs, le cercle du temps réunit une centaine de partenaires locaux (habitants, associations, entreprises, syndicats, collectivités, universités...) pour dialoguer autour des questions du temps. À cela s'ajoute les forums du temps, dans lesquels le grand public peut s'exprimer sur des questions thématiques : temps et enfants, temps et travail... Enfin des groupes techniques, les ateliers du temps, permettent de traiter des problèmes ponctuels, comme des plans de déplacements d'entreprise par exemple. Parallèlement, des enquêtes sont

¹⁶ Informations sur le site « Chronos Cabinet d'études et de prospective », [URL : <http://www.groupechronos.org/>], consulté le 02 mai 2006.

¹⁷ Tels que Bouygues Construction, Keolys, Mairie de Paris, PSA Peugeot Citroën, RATP, Renault, SNCF, Transdev inventons votre mobilité, Scet l'Expertise au service des territoires », Club des villes et territoires cyclables, Cerema, UTP. Voir page [URL : <http://www.groupechronos.org/les-activites-de-chronos/veille-et-analyse-strategiques/le-groupe-chronos>], consulté le 15 décembre 2015.

¹⁸ La Maison des temps et de la mobilité de Belfort a cessé son activité en 2007, elle constitue à ce jour le seul exemple de fermeture d'un bureau du temps.

menées auprès des citoyens pour décrypter leurs pratiques temporelles et leurs attentes en termes de qualité de vie urbaine.

Dans cette voie, en juin 2001, le Ministère de la ville a commandé à la Société française d'enquêtes par sondage (TNS SOFRES) et commentée par Francis Godard, directeur de recherche au CNRS et François de Singly, professeur à l'Université Paris V, apporte de ce point de vue un éclairage intéressant quant à la relation aux temps sociaux dans la ville. En effet, il est noté un changement d'attitude par rapport au temps qui signifierait un basculement durable des mentalités en matière de temporalités. L'enquête, réalisée auprès de 1145 personnes vivant dans des agglomérations de plus de 20000 habitants, met en lumière les différences de rapport au temps (manque de temps, temps nocturnes...) en fonction des critères de genre, d'âge, de catégories socioprofessionnelles, d'obtention de diplômes et de la présence ou non d'enfants. Ces catégories constituent de puissants facteurs de différenciations selon les résultats de l'enquête, en termes de revendications et de propositions de solutions d'aménagement du temps. Ceux qui utilisent le plus la ville sont également les plus exigeants en matière de services. L'étude se conclut par le constat que « *de nouveaux modes de vie urbains en émergence appellent et appelleront des services urbains à la hauteur de ces exigences* » (Jaunet, 2004 : 5). Par ces démarches d'enquêtes, de forums citoyens ou par la volonté de transversalité des politiques, la plupart des initiatives d'aménagements du temps se basent sur la consultation, la concertation. Cette démarche volontariste participative semble être un pilier d'une bonne gouvernance en ce qui concerne les politiques temporelles.

3.3. Les niveaux de compétences des politiques temporelles : quelles échelles d'action ?

Le développement des politiques temporelles en Europe connaît des disparités au niveau de la prise en charge par les collectivités. Ainsi, en Allemagne, en Italie et en France, « *on observe un ancrage territorial de ces politiques, qui tendent alors à se diffuser par connaissance mutuelle, à travers la mise en réseau des villes et territoires et la mutualisation des outils et méthodes d'analyse et de représentation (cartes chronotopiques ou chronographiques)* » (Boulin, 2001b). Ce n'est pas le cas aux Pays-Bas où les politiques sont rarement prises en charge par les collectivités locales et sont souvent à l'initiative d'acteurs privés ou d'institutions qui montent des projets très précis. L'organisation politique de chaque État est bien entendue à l'origine des différences de prise en charge de ces politiques. Dans le cas d'un État fédéral comme l'Allemagne, l'État central n'a presque pas eu de poids dans l'initiation de

projets sur le temps des villes. En Italie, l'État a, au contraire, répondu à l'initiative des associations féministes et des communes en légiférant sur le sujet dès 1990.

Le discours prononcé le 12 décembre 2000 par M. Bartolone, Ministre délégué à la Ville, lors de la conférence de presse qu'il a tenue avec Nicole Péry, secrétaire d'État à la formation professionnelle et à l'égalité des femmes, rappelle que *« les enjeux politiques sont suffisamment importants pour que le gouvernement se saisisse de cette nouvelle façon de concevoir l'organisation de la cité »* (Bartolone, 2000 : 7). Plusieurs ministères se sont alors lancés dans le chantier du temps des villes, parmi lesquels le ministère de l'Éducation avec le thème des « rythmes des enfants » ou le secrétariat aux droits des femmes. Cependant, l'État ne peut plus agir seul, il doit prendre en compte les échelles de l'Europe et des collectivités territoriales. La décentralisation et la construction européenne ont en effet modifié la notion de « territoire national » et de ce fait les politiques d'aménagements qui le concernent. En 2001, lors du séminaire « Temps et Territoires », la répartition des actions selon les échelles territoriales était ainsi proposée : *« l'action de l'État se trouve donc désormais plus proche d'un rôle d'impulsion, d'animation, et de coordination »* (Alvergne, 2001 : 5). Les municipalités ont toutes leur rôle à jouer en ce qui concerne l'amélioration du quotidien des citoyens, en se plaçant en partenariat avec les maisons du temps. Les agglomérations ont un rôle à tenir au sujet des politiques de mobilité.

En ce qui concerne les structures d'intercommunalité, en 2000, la Loi Aubry, relative à la réduction du temps de travail définit, pour les agglomérations de plus de 50000 habitants, affirme la nécessité pour le président de la structure intercommunale de favoriser *« l'harmonisation des horaires des services publics avec les besoins découlant, notamment du point de vue de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale »*¹⁹. La région, quant à elle, est concernée par les politiques économiques. L'État, enfin, garantit la cohérence de toutes ces politiques en demeurant *« le garant d'une nouvelle équité, qui ne se décline plus seulement territorialement, mais incorpore des dimensions temporelles »* (Montulet, 2005 : 47). Le rôle de l'Europe est d'aider à la coordination des politiques temporelles de différents pays. Malgré ces disparités des niveaux de compétences entre les pays, l'aspect culturel des problématiques temporelles semble être ancré à l'échelle de l'Europe.

¹⁹Alinéa 7 de l'article 1 de la loi de réduction négociée du temps de travail, Loi 2000-37 du 19 janvier 2000.

Conclusion

Les nouvelles thématiques liées aux temps urbains ont été, depuis une trentaine d'années prise en considération par les habitants, particulièrement les femmes, puis relayées par les politiques. Dans cette même logique, les décisions en matière d'aménagements du temps sont le plus souvent prises en concertation, entre la société civile et ses décideurs. Les premières limites de cette forme de gouvernance urbaine viennent de la méthode participative elle-même qui n'est pas traditionnellement ancrée dans toutes les cultures européennes. Cependant, ces initiatives de chrono-urbanisme sont très récentes et en plein développement, il est donc un peu tôt pour tirer des conclusions. De plus, ces politiques font face à certaines réticences liées à l'habitude d'un certain mode de vie. Ainsi, le modèle américain des commerces ouverts 24 heures sur 24 peut faire peur.

Pourtant, la désynchronisation des rythmes sociaux ne signifie pas une explosion des temporalités ou une dérégulation totale des temps urbains. Si le rôle du travail dans la synchronisation de la société est de plus en plus faible, de nouvelles formes de temporisations sont à étudier : il s'agit par exemple du temps associatif ou temps du bénévolat, qui joue par ailleurs un rôle de socialisateur. Les rythmes collectifs n'ont pas disparu, ils se réorganisent différemment. Mais l'aménagement du temps dans la ville ne se résume pas uniquement à l'adaptation des horaires d'ouverture des services publics ou à la mise en place de transports en commun nocturnes. C'est toute l'organisation spatiale de la ville qui peut être repensée.

Par la conception des logements, qui pourraient « *devenir une sorte de centre de services multimédia exigeant une polyvalence des activités dans le même lieu au même moment* » (Masbouni, 2001 : 178). Ou encore par la conception d'espaces publics polyvalents qui ne mettraient plus en concurrence les différentes catégories d'usagers aujourd'hui en conflits, mais permettraient d'accueillir avec autant d'attrait les citoyens d'une même ville. À travers la considération du temps de la ville, c'est tout l'aménagement des territoires qui est concerné. Ce que Perla Cohen résume en écrivant : « *ce que je trouve pour ma part particulièrement frappant, c'est cette symbiose entre deux concepts séparés disciplinairement que sont le temps et l'espace et qui sont réunis au sein de cette question des nouvelles temporalités urbaines* » (Marconis, 2005 : 3).

Bibliographie

Alvergne C., 2001, « Introduction au séminaire « temps et territoires » - Questions temporelles et aménagement du territoire », dans *Prospective-Info*, 11 janvier 2001, Paris, DATAR, 7 p.

Amorevole R. M., 2001, « Les bureaux du temps », revue *Urbanisme*, n°320, septembre-octobre, pp. 68-70.

Ascher F., 1995, *Métapolis ou l'Avenir des villes*, Ed. Odile Jacob, 346 p.

Bartolone C., 2000, *Conférence de presse. Temps des villes*, 8 p., [URL : https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwiK0oD17OrJAhUFNhoKHQ-ZCRQQFgggMAA&url=http%3A%2F%2Fville.gouv.fr%2Findex.php%2FsfPropelFileAssoc%2Fdownload%2Ffile_id%2F453&usg=AFQjCNFtUNPS4dAueJRr9dZe9CNaGb1JA&cad=rja], consulté le 15 décembre 2015.

Beyer C., Royoux D., 2012, « Le droit à disposer de son temps. Manifeste pour les politiques temporelles territoriales », *Lo Squaderno*, Spazio – Tempo – Velocità, n°26, pp. 43-48.

Boulin J-Y., 2001a, « Le temps du travail dicte-t-il l'emploi du temps des citoyens ? », paru dans *Le quotidien urbain, essais sur le temps des villes*, pp. 33-50.

Boulin J-Y., 2001b, « Les temps de la ville », *revue-projet.com*, 1^{er} février 2003, [URL : <http://www.revue-projet.com/articles/2003-1-les-temps-de-la-ville/>], consulté le 15 décembre 2015.

Certu, 2001, Les temps de la ville et les modes de vie. Quelles perspectives d'actions ? », *Débats*, n°34, séminaire de prospective urbaine organisé par le CERTU, l'INUDEL et le SGAR-préfecture Rhône-Alpes, Ed. CEREMA, 28 septembre 2001, 299 p.

Desjardin M., 2001, « Les temps de la vie quotidienne, le temps des villes sur l'agenda politique », dans *Délégation interministérielle à la ville*, 20 juin 2001, [URL : <http://www.ville.gouv.fr/infos/dossiers/temps.html>], consulté le 12 mars 2006.

Deslypper C., Faure M., 2011, *Rapport final. L'usage des TIC entre vie privée et vie professionnelle*, Licence MIASHS parcours sociologie, Lefrançois C., Gonzalez D. (dir.), Université de Lille 3 [URL : <http://www.grappa.univ-lille3.fr/traitementdenquete/2011/Rapports/tic.html>], consulté le 15 avril 2019.

Freyssinet J., 2004, « Taux de chômage ou taux d'emploi, retour sur les objectifs européens », dans *Travail, genre et sociétés*, n°11, Ed. La Découverte, pp. 109-120, [URL : www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2004-1-page-109.htm].

Godard F., 2003, « Cessons d'opposer temps individuels et temps collectifs », dans *Revue Projet* « Rythmes et temps collectifs », mars 2003, n°273, pp. 35-42, [URL : <http://www.revue-projet.com/articles/2003-1-cessons-d-opposer-temps-individuels-et-temps-collectifs/>], consulté le 15 décembre 2015.

Gresy B., 2004, *La charte de l'égalité. Pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage*, Ed. Ministère délégué à la Parité et à l'Égalité professionnelle, Paris, 227 p. [URL : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/charte_egalite.pdf], consulté le 14 décembre 2015.

Gwiazdzinski L., 2002, « Sous l'empire du nyctémère : aménager la nuit urbaine », *Le Monde*, 6 octobre 2002, [URL : <http://estran-carnetsdetonnement.blogspot.fr/2011/03/sous-lempire-du-nycthemere-amenager-la.html>], consulté le 15 décembre 2015.

Gwiazdzinski L., 2006, « La ville, version nuit », revue *Pour*, n°189, *Collectivités et territoires*, mars 2006, pp. 41-45.

Herve E., 2001a, *Temps des villes*, Rapport public au gouvernement, Ministère de la ville, juin 2001, 73 p., [URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000520.pdf>], consultée le 12 décembre 2015.

Herve E., 2001b, « Les temps des villes », revue *Urbanisme*, n°320, septembre-octobre 2001, pp. 40-72.

Huet A., 2003, « Temps, loisir et démocratie : le rôle des loisirs organisés dans la structuration des espaces urbains et des temps sociaux de la ville », paru dans *Modernité : La nouvelle carte du temps*, Ascher F., Godard F. (éds.), Colloque de Cerisy, Ed. de l'Aube, Datar, Bibliothèque des territoires, pp. 71-81.

Jaunet C., 2004, « Les mutations de la société française et leurs implications sur la famille », dans *Francas 94*, « Les parents aujourd'hui. Approche sociologique », *Journée départementale des Francas*, Bonneuil, 14 novembre 2003, Document de décembre 2004, 8 p. [URL : http://lesfrancasenidf.asso.fr/sites/lesfrancasenidf.asso.fr/files/r2_les_parents_aujourd'hui_intervention_c_jaunet_p_16623.pdf], consulté le 15 décembre 2015.

Jaureguiberry F., 2003, « L'homme branche : mobile et presse », paru dans *Modernité : la nouvelle carte du temps*, Ascher F., Godard F.(éds.), Paris, Ed. de L'Aube, pp. 155-167 [URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00922976/document>], consulté le 15 décembre 2015.

Jeannot G., 2001, « Le temps des services publics répond-il aux attentes des usagers ? », paru dans *Le quotidien urbain, essais sur le temps des villes*, Paquot T. (dir.), Coll. Cahiers libres, Ed. La Découverte, pp. 85-103.

Marconis R., 2005, « Nouveaux rythmes urbains : la ville à 1000 temps ?, dans *Cafés Géo*, débat introduit et animé par Marconis R., compte-rendu du Café-géographique du 23 mars 2005, Café géo de Toulouse, 7 p. [URL : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/CR-Nouveaux-rythmes-urbains-23.03.05.pdf>], consulté le 15 décembre 2015.

Masbounji A., 2001, « Du bon usage de la chronotopie », dans *Le quotidien urbain, essais sur le temps des villes*, Paquot T. (dir.), Coll. Cahiers libres, Ed. La Découverte, pp. 167-179.

Mallet S., 2009, *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel*, thèse de doctorat en urbanisme sous la dir. de Paquot T., Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est- Paris 12, Val-de-Marne, 474 p.

Mallet S., 2013, « Aménager les rythmes : politiques temporelles et urbanisme », *EspacesTemps.net*, Peer review, avril 2013 [URL : <http://www.espacestemp.net/articles/amenager-les-rythmes-politiques-temporelles-et-urbanisme/>], consulté le 13 juin 2016.

Montulet B., Hubert M., Jemelin C., Schmitz S., 2005, *Mobilité et temporalité*, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 226 p.

Pak M., 2013, « Le travail à temps partiel », dans *Synthèse.Stat'*, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, n°04 - juin 2013, p. 9 [URL : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Synth_Statn4_internet.pdf], consulté le 15 décembre 2015.

Piron M., 2007, « L'équilibre territorial des pouvoirs Deuxième partie », dans *Moniteur*, n°5407, publié le 13 juillet 2007, [URL : <http://www.lemoniteur.fr/articles/l-equilibre-territorial-des-pouvoirs-deuxieme-partie-120499>], consulté le 15 décembre 2015.

Salais R., Villeneuve R., 2006, « Le programme Eurexcter pour l'excellence territoriale en Europe », dans *Développer les capacités des hommes et des territoires en Europe*, Ed. ANACT, Coll. Compétences, 456 p.

Vassallo P., 2005, « Ville et politiques temporelles », *Mouvements*, mars 2005, n° 39-40, pp. 112-120 [URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2005-3-page-112.htm], consulté le 13 juin 2016.

Viard J., 2003, « Du hors-travail au hors-loisir : Dynamique du temps libre », paru dans *Modernité : La nouvelle carte du temps*, Ascher F., Godard F. (éds.), Colloque de Cerisy, Ed. de L'Aube, Datar, Bibliothèque des territoires, p. 12.